



Prescription violation de la règle de non cumul activité privé/public

Par **KIKIWI973**, le **07/11/2019** à **14:20**

Bonjour,

J'ai cumulé, au début de mon entrée dans la Fonction Publique et pour des raisons essentiellement économiques, mon activité de fonctionnaire à temps complet avec une activité à temps partiel dans le privé avec mon ancien employeur et cela pendant 4 ans.

20 ans après, l'Administration peut-elle encore me sanctionner financièrement et disciplinairement pour cette action passée.

Merci pour vos réponses

Par **maitremurielbodin**, le **22/11/2019** à **19:51**

Bonjour,

voire administration peut vous sanctionner pendant 3 ans à partir de la connaissance des faits.

Me BODIN